

NOM de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance :...../...../.....

Allergie grave nécessitant PAI, précisez :.....

E-mail : \_\_\_\_\_



**SEJOUR MONTAGNE**  
au coeur de l'Auvergne

**COMPLET**

9 ans et +  
enfants nés en  
2012 et avant



**SEJOUR MER**  
île de Noirmoutier

**COMPLET**

6 - 8 ans  
enfants nés entre  
2013 et 2015

**Du 12 au 16 juillet : (15 places) 5 jours**

Séjour basé au camping La Marmotte\*\*  
à La Bourboule

**COMPLET**

Au programme de la semaine :  
Escapade en milieu naturel, **randonnée au Puy de Sancy** (accès en téléphérique), **attelage chien de traîneau, luge d'été, baignade au pôle Aqualudique** de La Bourboule ...

Hébergement sous toiles de tentes en camping  
[www.campinglamarmotte.com](http://www.campinglamarmotte.com)

**Du 19 au 23 juillet : (15 places) 5 jours**

Séjour basé au camping Le Grand Corseau\*\*\*  
à La Barre des Monts (85)

Au programme de la semaine :  
**Plage**, visite de l'île de Noirmoutier (**marais salant, château et musée...**), **pêche à pieds** au passage du Gois, visite de l'**aquarium Sealand**, **journée en mer à bord d'un voilier** (10h30-18h00 avec une escale à l'île du Pilier)...

Hébergement sous toiles de tentes en camping  
[www.camping-grand-corseau.com](http://www.camping-grand-corseau.com)

## CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 14 MAI 2021

L'association ARNOVEL se réserve le droit d'annuler un séjour, si le nombre d'inscrit n'est pas atteint et selon l'évolution de la crise sanitaire « Covid-19 » (protocole en vigueur, restrictions...). Dans ce cas, les familles seront informées rapidement après la clôture des inscriptions et remboursées intégralement.

Merci de retourner le dossier **complet** au Centre de Loisirs Petite Rivière - 8, rue des deux Rivières – Blaslay - 86170 SAINT MARTIN LA PALLU **accompagné du règlement du séjour** par chèque (ou chèques vacances) à l'ordre de l'ARNOVEL.

Je soussigné(e) Mr/Mme ..... atteste avoir pris connaissance des informations générales ci-joint et les accepter.

**Signature du Responsable Légal :**

# Séjours 2021

## Comment calculer votre quotient familial ?

Pour les familles allocataires à la CAF ou à la MSA (toutes familles percevant des allocations familiales, aides au logement, prime d'activités...) nous prenons en compte le quotient familial indiqué par « CAF PRO » au moment de l'inscription. **Merci de fournir un justificatif de l'année en cours. En l'absence de justificatif, le tarif maximal (QF > à 1201) est appliqué.**

Attention, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année les quotients familiaux sont remis à jour par la CAF et la MSA. Cela peut demander quelques jours le temps de l'actualisation.

# TARIFS

**Pour toute inscription à un séjour, un acompte de 30%** (hors déduction de la participation de la commune) sera demandé et encaissé à l'inscription. **Le séjour devra être soldé au plus tard le 14 mai 2021.**  
**Pas de remboursement en cas d'annulation après le 14 mai 2021.**

Quotient Familial	Enfants Communauté de Communes du Haut Poitou	Enfants <b>HORS</b> Communauté de Communes du haut Poitou
	SEJOUR MONTAGNE & SEJOUR MER	
-450	169,00 € soit <b>50,70 €</b> à l'inscription	189,00 € soit 56,70 € à l'inscription
De 451 à 700	190,00 € soit <b>57,00 €</b> à l'inscription	210,00 € soit 63,00 € à l'inscription
De 701 à 850	245,00 € soit <b>73,50 €</b> à l'inscription	265,00 € soit 79,50 € à l'inscription
De 851 à 1000	260,00 € soit <b>78,00 €</b> à l'inscription	280,00 € soit 84,00 € à l'inscription
De 1001 à 1200	275,00 € soit <b>82,50 €</b> à l'inscription	295,00 € soit 88,50 € à l'inscription
+ de 1201	280,00 € soit <b>84,00 €</b> à l'inscription	300,00 € soit 90,00 € à l'inscription

Pensez à régler la cotisation pour l'année 2021 **9,00 € par famille**

## Participation financière des communes

	Séjours 5 jours		Séjours 5 jours
Avanton	27,00 €	Saint Martin la Pallu (Vendeuvre, Charrais, Chéneché, Blaslay, Varennes)	20,00€
Chabournay	15,00 €	Villiers	20,00 €
Cissé	17,50 €	Yversay	14,50 €
Neuville	25,00 €		

La participation financière des communes est une aide directe aux familles et vient en déduction du prix des séjours.  
**N'oubliez pas de la déduire du solde du séjour qui doit être réglé au plus tard le 14 mai 2021.**